



Véloxygène
90, rue Saint Honoré
80000 AMIENS
veloxygene-amiens@fub.fr
www.veloxygene-somme.fr

Monsieur Alain Gest
Président d'Amiens Métropole
BP 2720
80027 Amiens

Amiens, le 18 mars 2024

Copies à MM. : Jean-Claude Renaux, Vice-Président aux mobilités
Madame Isabelle Rambour, maire de Saleux
Bruno Bienaimé, adjoint au maire d'Amiens en charge du développement du vélo

Objet : Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables (BRAC)
Rue Roger Salengro - Saleux

Monsieur le Président,

Le mardi 5 mars, nous avons effectué une reconnaissance de la rue Roger Salengro à Saleux. Les travaux sont en cours d'achèvement et les signalisations horizontales et verticales, à ce jour manquantes, sont sans doute prévues.

En particulier, sur le tronçon est où la circulation des vélos est prévue sur la chaussée, des marquages vélos sont obligatoires et concourront à la bonne appropriation de l'aménagement par les différents usagers.

Les points positifs de la réfection de cette voie sont la réalisation d'une piste cyclable continue sur une seule rive de la chaussée, associée à un revêtement différent bien marqué et de bonne qualité.

Une question cependant : cette différenciation est interrompue au carrefour résidence Jules Verne et au droit de l'école : un autre marquage est-il prévu ?

Nous avons également noté des stationnements non réglementaires, à notre avis en trop grand nombre. Nous craignons un laisser-aller propice aux conflits d'usage entre véhicules stationnés et piétons/cycles.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Paul Moitier, Président de Véloxygène

BRAC - rue Roger Salengro à Saleux

Entrée de la rue côté est

L'étroitesse de la voie ne permet pas une piste cyclable bidirectionnelle. Sur ce tronçon, nous comprenons que le cheminement des cyclistes doit se faire :

- sur la piste cyclable d'ouest en est,
- sur la chaussée (avec le flux motorisé) d'est en ouest.

Ce dispositif est encore meilleur qu'un DSC classique et nous le saluons.



Une remarque cependant : les travaux ne sont pas achevés et les signalisations horizontale et verticale manquantes au moment de notre BRAC.

Nous nous permettons d'appuyer la nécessité des pictos vélos blancs indiquant sans ambiguïté le cheminement est-ouest des cyclistes sur la chaussée.



A partir de la rue du 8 mai 1945

La voie étant plus large, la piste cyclable devient bidirectionnelle, continue et séparée. C'est une belle réalisation.

Revêtement bien marqué et de bonne qualité.



Une crainte : Est-ce la période des travaux où de mauvaises habitudes “déjà” prises : beaucoup de stationnements non réglementaires.

D'autre part, une meilleure démarcation piste cyclable-trottoir éviterait des conflits d'usage.



?)

Une remarque Sur ce croisement (résidence Jules Verne), le revêtement de la piste n'est plus différencié au croisement.

Les cyclistes doivent-ils prendre la voie motorisée ou un aménagement particulier du carrefour est-il prévu (tourne-à-gauche

Même remarque à l'approche de l'école : le revêtement différencié est interrompu ?

La perte de priorité de la voie cyclable par rapport à la sortie carrossable serait non conforme au code de la route (articles R415-3-III et R415-4-III).

Ou bien une signalisation particulière est-elle prévue ?

